

## **[Demandeur d'emploi](#)**

Des dispositifs existent pour les demandeurs d'emploi, comme les conventions de conversion.

Pour en savoir plus :

<http://www.pole-emploi.fr>

<http://www.apec.asso.fr>

### **Congé de conversion (FNE) : bénéficiaires**

**Vous pouvez bénéficier d'un congé de conversion si:**

- votre emploi doit être supprimé dans le cadre d'un licenciement pour motif économique,
- votre entreprise a signé avec l'Etat une convention de congé de conversion du FNE,
- vous êtes volontaire pour y adhérer.

<http://www.servicepubliclocal.com>

<http://www.orientation-formation.fr>